



Commune de BERTRANGE

## ENQUETE COMMODO/INCOMMODO

### AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

**Etablissement de la classe 2 :**  
**Exploitation temporaire d'un chalet « Bartreng »**  
**pouvant accueillir au maximum 345 personnes (version salle avec personnes debout)**  
**ou 193 personnes (version salle avec personnes assises),**  
**Parc central à Bertrange**

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Bertrange du **12 novembre 2024 au 26 novembre 2024 inclus** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le **mercredi 27 novembre 2024 entre 08.00 et 09.00 heures** au secrétariat communal de Bertrange.

Bertrange, le 12 novembre 2024



Youri DE SMET  
Bourgmestre ff

Georges FRANCK  
Secrétaire